

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs BLONDEL, COULIBALY, DARTOIS, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LEGENDRE, LEVAIGNEUR, SAINTIER, THIERRY, THOREL,

Mesdames BENOIT, BRIATTE, CHALUPET, DANIEL, HERSANT, JORAND, MONOT, PAIN, PAPI, ROUSSEL,

Absents excusés :

Madame CALVARIO
Madame CHABANI
Madame NEVEU
Madame PERRETO
Madame PINSON
Madame TRÉMOLLIÈRES
Monsieur LEJEUNE
Monsieur LE GUELLEC
Madame VAN ELSUE

Absents :

Monsieur BOUFELLE
Monsieur LE GUELLEC

Absents ayant donné pouvoir :

Madame CHABANI à Monsieur COLLAS
Madame NEVEU à Monsieur JARRY
Madame PERRETO à Madame BENOIT
Madame PINSON à Monsieur DARTOIS
Madame TRÉMOLLIÈRES à Monsieur GRILLAT
Madame VAN ELSUE à Madame MONOT

Secrétaire de séance :

Madame PAPI

Date de la convocation :

17 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice	32
Présents	20
Pouvoirs	6
Votants	26

Madame MONOT et Monsieur LEVAIGNEUR ne prennent pas part au vote.

01-24-09-24 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024



Monsieur COLLAS, Maire, propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024.

Madame MONOT et Monsieur LEVAIGNEUR ne prennent pas part au vote.

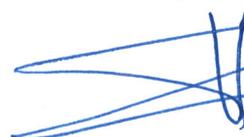
Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2024.

Fait à Le Val d'Hazey, le 24 septembre 2024

Le Maire,



Philippe COLLAS

✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

